Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 9 septembre 2019 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Monsieur Vincent Brochu, conseiller Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente:

Madame Sylviane Ferland, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2019
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2019
- 6.3 Affectations de dépenses à la TECQ 2014-2018 pour un montant 3 751 \$ plus les taxes applicables

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Mandat à McClish Électrique inc. pour le branchement des aires climatisées à la salle du conseil de l'hôtel de ville au montant de 1 135,50 \$ plus les taxes applicables
- 6.5 Affectation au surplus affecté règlement numéro 29-138 (2004) pour un montant de 495 000 \$ relativement à la vente du complexe industriel du 660-666, rue Akhurst

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'août 2019
- 7.2 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington
- 7.3 Autorisation au projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 762, rue McAuley
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 61, rue Cutting
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 1856, chemin Rodrigue
- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. Loisirs
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Adhésion au processus d'appel d'offres de collecte des plastiques agricoles de la MRC de Coaticook
- 11.2 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 3 au montant de 326 294,74 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.3 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 4 au montant de 683 837,67 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.4 Réquisition numéro 2019-32 au montant de 77 282 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement de la clôture au stade Julien-Morin
- 11.5 Réquisition numéro 2019-33 au montant de 12 580,86 \$ plus les taxes applicables, pour divers matériaux et machineries pour le parc canin
- 11.6 Réquisition numéro 2019-34 au montant de 30 619,28 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation de drains de fondation au Musée Beaulne et au Pavillon des arts et de la culture

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.7 Réquisition numéro 2019-35 au montant de 48 854 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une génératrice au poste surpression McAuley
- 11.8 Rejet de la soumission pour la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs 1 et 4
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation de structures de jeux destinées à des enfants âgés de 18 mois à 12 ans, soit celle de la compagnie Les industries Simexco inc. au montant de 53 995 \$ plus les taxes applicables
- 11.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2019-2020, soit celle de la compagnie Sel Warwick inc. au montant de 109 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, option A
- 11.11 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le déneigement et déglaçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, du circuit numéro 4
- 11.12 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture, soit celle de la compagnie Construction Encore ltée au montant de 88 664 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Adoption de la Politique familiale et des aînés 2020 de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 14.2 Radiation servitude réelle et personnelle en faveur de la Ville de Coaticook sur le lot 2 935 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.3 Octroi d'une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement 12-5RM410-2 (2019) concernant l'utilisation du parc canin
- 15.2 Adoption du règlement numéro 29-191-1 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour le projet de réalisation des travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard et modifiant le règlement d'emprunt 29-191 (2018)

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Résiliation du bail intervenue entre la Ville de Coaticook et Postes Canada et autorisation de signature
- 16.2 Octroi d'une aide financière de 150 000 \$ au Parc découverte nature de Baldwin pour le projet de l'Acoatica
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-09-35071 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-09-35071

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35072

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION 19-09-35072

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

R. Bélanger du 375, rue Thibault :

 Travaux d'excavation, asphalte non faite, demande de ralentir la circulation avec l'ajout d'un dos-d'âne : une analyse sera demandée aux services extérieurs (radar) et déneigement trottoir rue Thibault (validation avec les services extérieurs)

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Stéphane Lafrance du Club de photo de Coaticook :

 Reprise des activités les mercredis à la Frontalière, bienvenue à la population

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Bernard Marion est le nouveau préfet de la MRC de Coaticook, félicitations
- Felicitations au Coaticook Auto moto Show 2.0
- Un investissement de 2 700 000 \$ pour le Parc Découverte nature de Baldwin, un beau projet à venir
- Ouverture du Parc canin : investissement de 70 000 \$
- Fête de la Magie : 13-14-15 septembre, gratuit au centre-ville, venez en grand nombre
- Invitation aux citoyens: vous êtes conviés à venir assister à la consultation publique, votre opinion est primordiale - 23 septembre prochain au Pavillon des arts et de la culture

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

19-09-35073

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2019

RÉSOLUTION 19-09-35073

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août au montant total de 2 948 451,26 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2019 comme suit :

Fonds administration:
Fond immobilisations (FDI):
1 300 586,00 \$
1 647 865,26 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2019

19-09-35074

6.3 AFFECTATIONS DE DÉPENSES À LA TECQ 2014-2018 POUR UN MONTANT 3 751 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-09-35074

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectuera la dépense suivante en 2019 :

• L'achat d'argile et de briques pour refaire le monticule au stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que cette dépense doit être affectée à la TECQ 2014-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'affecter la somme de 3 751 \$ plus les taxes applicables à la TECQ 2014-2018 (02-920-07-721) pour l'achat d'argile et de briques pour refaire le monticule au stade Julien-Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35075

6.4 MANDAT À MCCLISH ÉLECTRIQUE INC. POUR LE BRANCHEMENT DES AIRES CLIMATISÉES À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE AU MONTANT DE 1 135,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-09-35075

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit effectuer le branchement des aires climatisées à la salle du conseil de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de McClish Électrique inc. au montant de 1 135,50 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à affecter la somme de 1 135,50 \$ à l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-01-720 pour le branchement des aires climatisées à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35076

6.5 AFFECTATION AU SURPLUS AFFECTÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 29-138 (2004) POUR UN MONTANT DE 495 000 \$ RELATIVEMENT À LA VENTE DU COMPLEXE INDUSTRIEL DU 660-666, RUE AKHURST

RÉSOLUTION 19-09-35076

CONSIDÉRANT la vente du complexe industriel du 660-666, rue Akhurst, lot 3 311 441, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que cette somme doit être affectée au surplus affecté règlement numéro 29-138 (2004) pour un montant de 495 000 \$ relativement à ladite vente:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'affecter au surplus affecté règlement numéro 29-138 (2004) pour un montant de 495 000 \$ relativement à la vente du complexe industriel du

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

660-666, rue Akhurst, lot 3 311 441, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2019

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'août 2019 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

19-09-35077

7.2 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 65, RUE WELLINGTON

RÉSOLUTION 19-09-35077

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 65, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35078

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 762, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 19-09-35078

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 762, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RA-319;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 762, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35079

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 61, RUE CUTTING

RÉSOLUTION 19-09-35079

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 61, rue Cutting;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RC-410(P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 61, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35080

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1856, CHEMIN RODRIGUE

RÉSOLUTION 19-09-35080

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 1856, chemin Rodrigue et désignée comme étant le lot numéro 2 935 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une entrée charretière d'une largeur de 60 pieds maximum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site web de la Ville de Coaticook le 6 août 2019

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 1856, chemin Rodrigue et désignée comme étant le lot numéro 2 935 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une entrée charretière d'une largeur de 60 pieds maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. LOISIRS
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 11. SERVICES EXTÉRIEURS

19-09-35081

11.1 ADHÉSION AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-09-35081

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook procède à un appel d'offres pour la collecte des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se joindre à l'appel d'offres de la MRC pour la collecte de ses plastiques agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres est pour 3 ans avec 2 années d'option (2020-2022,+ 2023+2024);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la Ville de Coaticook adhère à l'appel d'offres de la MRC pour la collecte de ses plastiques agricoles sur son territoire pour 3 ans avec 2 années d'option (2020-2022,+ 2023+2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35082

11.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 326 294,74 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 19-09-35082

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 326 294,74 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35083

11.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 683 837,67 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 19-09-35083

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 31 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 683 837,67 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35084

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-32 AU MONTANT DE 77 282 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE AU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 19-09-35084

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le remplacement de la clôture au stade Julien-Morin;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Inter Clôtures Orford au montant de 77 282 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Inter Clôtures Orford ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-32 pour le remplacement de la clôture au stade Julien-Morin auprès de la compagnie Inter Clôtures Orford au montant de 77 282 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense :

- TECQ 2014-2018 (poste 02-920-07-721) pour un montant de 47 526,41 \$ plus les taxes applicables;
- Excédent affecté projets spéciaux pour un montant de 28 574,83 \$
 plus les taxes applicables;
- Prévu au budget au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 pour un montant de 1 180,76 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35085

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-33 AU MONTANT DE 12 580,86 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DIVERS MATÉRIAUX ET
MACHINERIES POUR LE PARC CANIN

RÉSOLUTION 19-09-35085

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook pour la construction du parc canin a dû engendrer divers coûts pour des matériaux et machineries ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdites dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu diverses factures lesquelles sont jointes pour en faire partie intégrante, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, au montant de 12 580,86 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre des divers fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-33 pour divers matériaux et machineries pour le parc canin auprès de divers fournisseurs laquelle est jointe pour en faire partie intégrante au montant de 12 580,86 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent affecté - projets spéciaux (poste 02-920-07-721).

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

19-09-35086

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-34 AU MONTANT DE 30 619,28 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION DE
DRAINS DE FONDATION AU MUSÉE BEAULNE ET AU PAVILLON
DES ARTS ET DE LA CULTURE

RÉSOLUTION 19-09-35086

CONSIDÉRANT que la doit effectuer des travaux pour l'installation de drains de fondation au Musée Beaulne et au Pavillon des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Expert Drains au montant de 30 619,28 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Expert Drains;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-34 pour l'installation d'un drain de fondation au Musée Beaulne et au Pavillon des arts et de la culture auprès de la compagnie Le Groupe Expert Drains au montant de 30 619,28 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivant :

- Pour le Musée Beaulne : 02-702-30-522 pour un montant de 9 527,85 \$ plus les taxes applicables;
- Pour le Pavillon des arts et de la culture : 02-702-90-522 pour un montant de 21 091,43 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35087

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-35 AU MONTANT DE 48 854 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU POSTE SURPRESSION MCAULEY

RÉSOLUTION 19-09-35087

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat et l'installation d'une génératrice au poste surpression McAuley;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 48 854 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Installations Électriques R. Théberge inc.;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-35 pour l'achat et l'installation d'une génératrice au poste surpression McAuley auprès de la compagnie Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 48 854 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2014-2018 - poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35088

11.8 REJET DE LA SOUMISSION POUR LA VIDANGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS 1 ET 4

RÉSOLUTION 19-09-35088

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs 1 et 4;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par SEAO, vu qu'il s'agissait d'une dépense de plus de 100 000\$:

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que le montant soumis dépasse largement le montant établi par la chef de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU:

- De rejeter la soumission reçue concernant la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs 1 et 4;
- De modifier le devis et de retourner en appel d'offres conformément aux règles de la Loi sur les cités et Villes et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35089

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DESTINÉES À DES ENFANTS ÂGÉS DE 18 MOIS À 12 ANS, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. AU MONTANT DE 53 995 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-09-35089

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de structures de jeux destinées à des enfants âgés de 18 mois à 12 ans;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 août 2019 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Pointage	Rang
Les industries Simexco inc.	53 995,00 \$	81,34	1
Tessier Récréo-Parc inc.	53 517,16 \$	81	2
Équipements Récréatifs			
Jambette inc.	42 793,70 \$	64	3

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les industries Simexco inc. au montant total de 53 995 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'installation de structures de jeux destinées à des enfants âgés de 18 mois à 12 ans soit celle de la compagnie Les industries Simexco inc. au montant de 53 995,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste numéro 02-920-07-721 de 50 000 \$ - projets spéciaux – excédent affecté et de 3 995 \$ au poste budgétaire 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35090

11.10 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SEL WARWICK INC. AU MONTANT DE 109 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES, OPTION A

RÉSOLUTION 19-09-35090

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 septembre 2019 à 11 h à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Option A	Option B
	Avec transport	Avec transport
	au frais du	de la région
	fournisseur	no. 5
	la tonne métrique	la tonne métrique
	taxes en sus	taxes en sus

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Sel Warwick inc.	109,00 \$	119,00\$
Sel Frigon inc.	109,50 \$	124,00 \$
Mines Seleine, division	112,59 \$	112,59 \$
de K+K Sel Windsor Itée		
Transport Marcel Morin	113,49 \$	N/A
Compass Minerals Canada Corp.	126,92 \$	126,92 \$
Cargill Sel, Sécurité routière	N'a pas remis de soumission	

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Sel Warwick inc. au montant total de 109,00 \$, option A, la tonne métrique taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2019-2020, soit celle de la compagnie Sel Warwick inc. au montant de 109,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, option A, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35091

11.11 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022, DU CIRCUIT NUMÉRO 4

RÉSOLUTION 19-09-35091

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglaçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, du circuit numéro 4;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 septembre 2019 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

CIRCUIT N° 4	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
4,02 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Les Entretiens Yannick	39 878,40 \$	39 894,48 \$	39 894,48 \$	
Jean (2012) inc	•			119 667 36 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer le contrat à Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc. pour un montant de 119 667,36 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 4 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-335-00-490.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

19-09-35092

11.12 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION ENCORE LTÉE AU MONTANT DE 88 664 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-09-35092

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook:

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 septembre 2019 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

SOUMISSIONNAIRES TOTAL AVANT TX

Construction Encore Itée 88 664 \$ Construction Olivier & Lyonnais inc. 91 400 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de David Leslie, architecte la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Encore Itée au montant total de 88 664 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture soit celle de la compagnie Construction Encore Itée au montant 88 664 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires :

- 72 515 \$ dans le cadre du programme au Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure du Gouvernement du Canada
- La balance sera affectée au Fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. COMMUNAUTAIRE
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

19-09-35093

14.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2020 DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-09-35093

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la politique familiale et des aînés de la Ville de Coaticook sera échue le 31 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter la politique familiale et des aînés de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35094

14.2 RADIATION - SERVITUDE RÉELLE ET PERSONNELLE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK SUR LE LOT 2 935 529 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-09-35094

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a publié au bureau de la publicité des droits une servitude réelle et personnelle sous le numéro 10 004 690;

CONSIDÉRANT que cette servitude doit être radiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de radier la servitude réelle personnelle en faveur de la Ville de Coaticook publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 10 004 690; et

De mandater la notaire Janick Branchaud à titre de notaire instrumentant ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35095

14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 1 000 \$ À LA FONDATION DU CSSS DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-09-35095

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Fondation de Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15. RÈGLEMENTS

19-09-35096

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5RM410-2 (2019) CONCERNANT L'UTILISATION DU PARC CANIN

RÉSOLUTION 19-09-35096

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook a construit un parc canin sur son territoire:

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit introduire des règles reliées à l'utilisation de son parc canin;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM410-2 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5RM410-2 (2019) concernant l'utilisation du parc canin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35097

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-1 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 931 358,59 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-191 (2018)

RÉSOLUTION 19-09-35097

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook réalise un projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook:

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le règlement d'emprunt 29-191 (2018);

CONSIDÉRANT que des coûts supplémentaires importants ont été constatés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de modifier le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-191-1 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture:

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-191-1 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour le projet de réalisation des travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard et modifiant le règlement d'emprunt 29-191 (2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

19-09-35098

16.1 RÉSILIATION DU BAIL INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET POSTES CANADA ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-09-35098

CONSIDÉRANT qu'il existe un bail liant la Ville de Coaticook à Postes Canada pour la location d'un terrain situé au 65, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé la résiliation du bail de location:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de résilier le bail de location entre la Ville de Coaticook et Postes Canada pour le local situé au 65, rue Main Est et ce, à compter du 1er octobre 2019 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document nécessaire à cet effet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-09-35099

16.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 150 000 \$ AU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LE PROJET DE L'ACOATICA

RÉSOLUTION 19-09-35099

CONSIDÉRANT que le Parc découverte nature de Baldwin souhaite lancer un projet d'envergure qui nécessitera des investissements de plus de 2 700 000 \$ avec un tout nouveau parcours technologique et interactif;

CONSIDÉRANT que le projet Acoatica devrait voir le jour dès 2020 et consiste à un jeu de survie interactif et immersif à l'intérieur duquel le visiteur en sera le héros;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'importance du développement touristique sur son territoire et il est en mesure de constater ses effets positifs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 150 000\$ au Parc découverte nature de Baldwin pour le développement de leur nouveau projet, l'Acoatica qui viendra assurément ajouter à l'offre touristique de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-09-35100 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-09-35100

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 20.

Simon Madore, maire	Geneviève Dupras, greffière